

Mécanicien / Mécanicienne d'ascenseur



Description du métier

- Installe, répare, modernise et entretient des systèmes de déplacement mécanisés, tels que des ascenseurs à traction et hydrauliques, des escaliers mécaniques et des tapis roulants, selon les exigences des normes en vigueur.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en mécanique d'ascenseur et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers d'ici 2018 : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les cinq périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (10 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées aux techniques d'assemblage, à l'électronique, à l'électricité, à l'hydraulique, à la mécanique, à l'instrumentation et à l'interprétation des normes applicables;
- Être autonome et minutieux;
- Faire preuve d'éthique professionnelle;
- Être capable d'analyser différents systèmes et de travailler en équipe, en hauteur et dans des espaces restreints;
- Avoir une bonne coordination et une bonne condition physique.

Salaires annuels moyens*

Apprenti**	45 710 \$
Compagnon***	85 894 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	96 230 \$
Proportion****	88 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2015, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2016, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2016. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2012-2015	2016
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	67	46
Taux de placement des diplômés*	90,0 %	n. d.

- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

Salaires horaires* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	21,21 \$	21,02 \$	19,72 \$
2 ^e période	25,45 \$	25,22 \$	23,66 \$
3 ^e période	29,69 \$	29,43 \$	27,61 \$
4 ^e période	36,05 \$	35,73 \$	33,52 \$
5 ^e période	36,05 \$	35,73 \$	33,52 \$
Compagnon	42,41 \$	42,04 \$	39,44 \$

* Salaire en mai 2016.

Volume de travail par secteur

Institutionnel et commercial 99 %



Résidentiel 1 %

Perspectives d'emploi



- En 2016, on comptait 1 100 mécaniciens d'ascenseur. Environ le tiers étaient des apprentis. Ces salariés travaillent pour 73 employeurs, dont les six plus importants réalisent près de 70 % des travaux;
- L'activité des mécaniciens d'ascenseur se concentre presque exclusivement dans le secteur institutionnel et commercial, où le volume de travail diminuera graduellement au cours des prochaines années. Leur travail est peu saisonnier, ce qui leur permet d'atteindre la meilleure moyenne annuelle de travail (1 576 heures travaillées). L'entretien et la réparation des systèmes existants augmentent les débouchés pour ce métier;
- En 2016, on recensait 46 entrées de nouveaux apprentis, ce qui est inférieur à la moyenne observée au cours des quatre années précédentes (67). Dès la première année de travail, les apprentis gagnent un salaire moyen de plus de 45 700 \$, tandis que le revenu annuel moyen des compagnons travaillant au moins 500 heures peut s'élever à plus de 96 200 \$, un des salaires les plus élevés de tous les métiers de la construction assujettie aux conventions collectives;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes, pour les mécaniciens d'ascenseur. La demande est stable, et les travailleurs actuels sont peu disponibles. Les finissants se placent très bien.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Mécanique d'ascenseur (5337) ou
Elevator Mechanics (5837)

Durée de la formation : 1 800 heures

Préalables scolaires : Catégorie 1*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans la région suivante :

- Montréal*

* Formation également offerte en anglais.



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2016

Abitibi-Témiscamingue	6
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	7
Côte-Nord	0
Estrie	22
Île de Montréal	220
Laval-Laurentides-Lanaudière	292
Mauricie-Bois-Francs	11
Montérégie	275
Outaouais	21
Québec	175
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11
Extérieur et Baie-James	60
Total	1 100

Nombre de femmes actives dans le métier 18

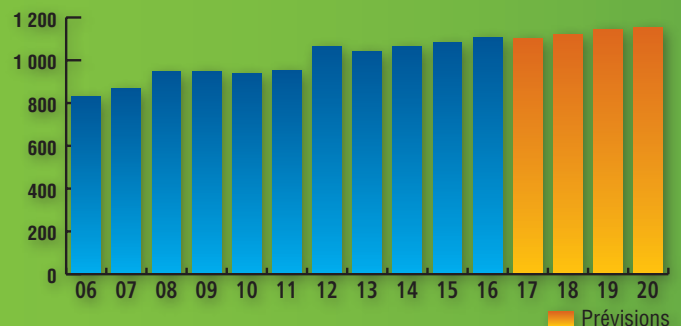
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Mécanicien d'ascenseur	14 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs de 2006 à 2020



Âge de la main-d'œuvre en 2016

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	59 %	39 %	2 %	381
Compagnon	43	8 %	77 %	15 %	719
Total des mécaniciens d'ascenseur	39	25 %	64 %	11 %	1 100
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	153 700